



COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU MURETAIN

Muret, le 30 septembre 2011

Le Président

☎ 05.34.46.30.41

Objet : communication règlement restauration.

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous communiquer le nouveau règlement concernant la restauration scolaire voté à l'unanimité par le conseil communautaire le 29 septembre et qui prendra rétroactivement effet le 1^{er} septembre 2011.

Le conseil communautaire a souhaité apporter seulement deux modifications à la proposition issue de nos réunions de travail des 1^{er} et 19 septembre et des remarques en retour :

- En cas d'absence **non signalée** au-delà du 2^{ème} jour, le repas sera facturé,
- Le rôle de la commission mixte de suivi - Elus CAM / Parents d'élèves - est précisé.

La plaquette de communication jointe sera adressée dans les prochains jours à tous les parents via le cartable des enfants.

Vous remerciant de votre implication dans l'élaboration de ce nouveau règlement et dans l'intérêt collectif, comptant sur votre investissement dans sa mise en œuvre, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma meilleure considération.

Le Président,

André MANDEMENT